

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 13 février 2017 à 19 h.

L'avis de convocation de cette séance a dûment été signifié aux membres du conseil le 10 février 2017, conformément aux dispositions de l'article 153, 2<sup>e</sup> alinéa, du Code municipal du Québec (*L.R.Q., chapitre C-27.1*).

Présents : M. Michel Surprenant, maire  
M. Camille Solomon, conseiller  
M<sup>me</sup> Annie Poitras, conseillère  
M. Michel Robidoux, conseiller  
M<sup>me</sup> Diana Shannon, conseillère  
M. Gilles Côté, conseiller  
M. Robert Lacombe, conseiller

Sont également présentes :

M<sup>me</sup> Linda Paquette, directrice générale  
M<sup>e</sup> Joanne Loyer, directrice du Service du greffe  
M<sup>me</sup> Francine Bédard, directrice générale adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Moment de silence
3. Financement permanent divers règlements - Adjudication
4. Financement permanent divers règlements - Concordance
5. Avis de motion - Projet de règlement régissant les usages cimetières d'automobiles et/ou d'entreprises de récupération de ferraille et métaux
6. Période de questions
7. Levée de la séance

1.- Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par le maire, M. Michel Surprenant.

2.- Moment de silence

La séance débute par un moment de silence.

3.- Financement permanent divers règlements - Adjudication

2017-031

Il est proposé par M<sup>me</sup> Annie Poitras, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Chertsey accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 22 février 2017, au montant de 1 365 400 \$, effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 327-2006, 404-2010, 408-2010, 487-2016, 481-2015 et 480-2015. Ce billet est émis au prix de (100,00000) CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

149 300 \$	2,36000 %	22 février 2018
153 100 \$	2,36000 %	22 février 2019
157 500 \$	2,36000 %	22 février 2020
161 700 \$	2,36000 %	22 février 2021
743 800 \$	2,36000 %	22 février 2022

3. Financement permanent divers règlements - Adjudication (suite)

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

4.- Financement permanent divers règlements - Concordance

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de Chertsey souhaite emprunter par billet un montant total de 1 365 400 \$ :

Règlements d'emprunt numéros	Pour un montant de \$
327-2006	130 300 \$
404-2010	200 100 \$
404-2010	32 900 \$
408-2010	63 900 \$
408-2010	57 400 \$
487-2016	194 226 \$
481-2015	611 574 \$
480-2015	75 000 \$

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis.

POUR CES MOTIFS,

2017-032

il est proposé par M<sup>me</sup> Annie Poitras, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 365 400 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 327-2006, 404-2010, 408-2010, 487-2016, 481-2015 et 480-2015 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 22 février 2017;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	149 300 \$
2019	153 100 \$
2020	157 500 \$
2021	161 700 \$
2022	166 200 \$ (à payer en 2022)
2022	577 600 \$ (à renouveler)

4. Financement permanent divers règlements - Concordance (suite)

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité de Chertsey émette, pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 février 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 487-2016, 481-2015 et 480-2015, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

5.- Avis de motion - Projet de règlement régissant les usages cimetières d'automobiles et/ou entreprises de récupération de ferraille et métaux

Avis de motion est donné par M. Camille Solomon à l'effet qu'il soit présenté, à une séance subséquente du conseil, un règlement régissant les usages cimetières d'automobiles et/ou 'entreprises de récupération de ferraille et métaux.

6.- Période de questions

Aucun citoyen n'assiste à cette séance.

7.- Levée de la séance

2017-033

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Robert Lacombe et résolu unanimement que la séance soit levée à 19 h 05.

\_\_\_\_\_  
Directrice du Service du greffe

\_\_\_\_\_  
Maire